

Canadian Postmasters
and
Assistants Association



l'Association canadienne
des maîtres
de poste et adjoints

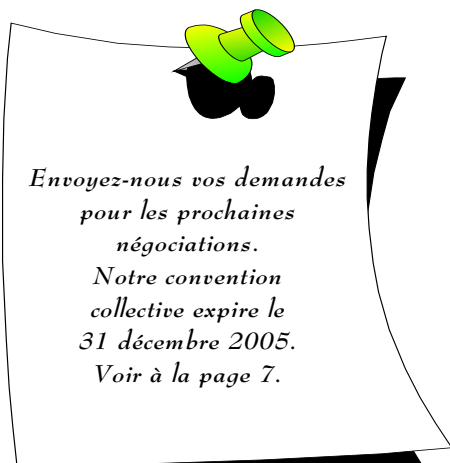
Le maître de poste canadien



Mars 2005

ATTENTION

*Pour connaître l'endroit et les dates
des congrès annuel de sections
et de la réunion annuelle nationale,
regardez à la page 6.*



États financiers

**Une copie des états financiers 2004
est disponible sur demande.**

Voir à la page 12.



Le maître de poste canadien est publié deux fois par année par l'Association canadienne des maîtres de poste et adjoints.

Présidente nationale

Leslie A. Schous

Vice-Président national

Pat E. Fagan

Vice-Président national

Pierre Charbonneau

Secrétaire-Trésorière nationale

Shirley L. Dressler

Personnel de soutien

Sylvie Duguay
Lise Deschamps
Lucie Clermont
Monia Denis
Pascal Leroux

Éditeur

L'ACMPA



Traduction

JoAnne St-Gelais

Représentants des sections

Une liste complète est dans ce magazine.

Pour tout commentaire, suggestion ou
correspondance, écrire à :

ACMPA
281 Queen Mary
Ottawa ON K1K 1X1

Tél. (613) 745-2095 Fax (613) 745-5559
courriel : mail@cpaa-acmpa.ca
site internet : www.cpaa-acmpa.ca

n° de convention 40069832

ISSN/0008-4794

CPAA Union Representatives / Représentants syndicaux de l'ACMPA

281 Queen Mary, Ottawa, Ontario K1K 1X1 mail@cpaa-acmpa.ca

Name and address / Nom et adresse	Email / Courriel	Tel. No. / n° de tél.		
		Fax	Off. - bureau	Home - rés.
Ms. Leslie A. Schous, National President / Présidente Nationale	LeslieSchous@cpaa-acmpa.ca	613-745-5559	613-745-2095	613-747-6131
Mr. Pat E. Fagan, National Vice-President / Vice-Président National	PatFagan@cpaa-acmpa.ca	613-745-5559	613-745-2095	613-841-7309
M. Pierre Charbonneau, Vice-Président National / National Vice-President	PierreCharbonneau@cpaa-acmpa.ca	613-745-5559	613-745-2095	819-772-2430
Ms. Shirley L. Dressler, National Secretary-Treasurer / Sec.-Trés. Nationale	ShirleyDressler@cpaa-acmpa.ca	613-745-5559	613-745-2095	613-260-8870

Newfoundland and Labrador / Terre-Neuve et Labrador

Ms. Roberta C. Bellows, Pres., PO Box 170, Benoit's Cove A0L 1A0	roberta.bellows@nf.sympatico.ca	709-785-1289	709-789-3366	709-785-1288
Mrs. Louise Ade, Vice-Pres., Goulds A1S 1G2		709-834-1536	709-364-6888	709-834-4289
Mr. Norman J. Randell, Sec., PO Box 293, Bishop's Falls A0H 1C0	norman.randell@nf.sympatico.ca	709-257-1112	709-258-6555	709-257-4512
Mr. William Dawe, Dir., PO Box 25, Coley's Point S A0A 1X0	william.dawe@nf.sympatico.ca	709-786-9492	709-786-0466	709-786-3018
Mr. Lester I. George, Dir., PO Box 161, Burnt Point A0A 1M0	lesterg@nf.sympatico.ca	709-584-3963	709-584-3803	709-584-3963
Mrs. Kimberly V. Hunt, Dir., 20 Dawes Place, Conception Bay South A1X 6Z7 (Manuels)	kvhunt@nf.sympatico.ca	709-744-2546	709-834-8361	709-744-1945

Maritime / Maritimes

Ms. R. Anne Watts, Pres., PO Box 58, Summerside, PE C1N 4P6 (O'Leary)	awatts@pei.aibn.com	902-888-1997	902-859-2402	902-888-2178
Mrs. Karen E. MacDonald, Vice-Pres., 247 Walker, Summerside, PE C1N 5S6 (Borden-Carleton)	kmacdonald@pei.aibn.com	902-436-0464	902-855-2400	902-436-4822
Mrs. Betty Ross, Sec., 4823 Scotsburn Road RR 2, Scotsburn, NS B0K 1R0	bross@pei.aibn.com	902-485-2591	902-485-6548	902-485-6198
Mrs. Catherine B. Léger, Dir., 123 Coates Mills S Rd, Ste-Marie-De-Kent, NB E4S 1P2	cvautour@pei.aibn.com	506-955-8193	506-955-3214	506-955-3296
Mr. R. Bruce Redden, Dir., 148 Maple Ave, PO Box 256, Berwick, NS B0P 1E0	bredden@pei.aibn.com	902-538-0106	902-538-9254	902-538-7947
Mme Diane Bouchard, Dir., 53 rue Acadie, Bouctouche, NB E4S 2T7 (Saint-Louis-De-Kent)	dbouchard@pei.aibn.com	506-743-8004	506-876-3842	506-743-5233

Québec

Mme Jacinthe Turcotte, Prés., 40 rang de la Rivière, Maddington Falls G0Z 1C0 (St-Cyrille-de-Wen.)	alpha@boisfrancs.qc.ca	819-367-2441	819-397-2319	819-367-2081
M. Bernard Choquette, Vice-prés., 973 rue Royale, Massueville J0G 1K0 (St-Aimé)	bernard.beaud@hy.cgocable.ca	450-788-2843	450-788-2977	450-788-2966
M. Jacques Vézina, Sec., C.P. 368, Neuville G0A 2R0 (St-Basile)	vezjac@videotron.ca	418-876-2738	418-329-2595	418-876-2435

**

Mme Odette Desgagnés, Dir., 572 ch. du Quai, St-Joseph de la Rive G0A 3Y0 (Les Éboulements)	gantblanc@sympatico.ca	418-635-1586	418-635-1180	418-635-2505
Mme Loraine Rochette, Dir., 66 des Mélézes, Lac-Beauport G0A 2C0 (Ste-Brigitte-De-Laval)	lrochette2@sympatico.ca	418-841-4643	418-825-3172	418-849-6429

Ontario

Mr. Frank Gelling, Pres., 6 Sunset Street, Holland Landing L9N 1H4 (King City)	rgell@sympatico.ca	905-967-0143	905-833-5303	905-967-0073
Mrs. Brenda McAuley, Vice-Pres., 2004 Sagebrush Place, Sudbury P3A 4X7 (Capreol)	bmcauley_cpaa@sympatico.ca	705-521-1888	705-858-3383	705-521-1117
Mrs. Sandra L. Wilson, Sec., RR 1 C1705, Cannington L0E 1E0 (Waubashene)	sandra_cpaa@sympatico.ca	705-432-3322	705-538-2020	705-432-2259
Mrs. Debbie L. Kozicki, Dir., RR 1, Hagersville N0A 1H0	dkozicki@sympatico.ca	905-768-7292	905-768-3328	905-768-7291
Mme Rita Chartrand, Dir., 1326 North Road, Markstay P0M 2G0	rita.chart@sympatico.ca	705-853-1210	705-853-4356	705-853-1209

**

Manitoba

Mr. Ray R. Moreton, Pres., PO Box 193, Miami R0G 1H0	moreton@mts.net	204-435-2023	204-435-2618	204-435-2378
Mrs. Hope M. Toporowski, Vice-Pres., PO Box 121, Fork River R0L 0V0	hopecpaa@mts.net	204-657-2337	204-657-2453	204-657-2249
Mr. Jacques J. Trudeau, Sec., Box 760, Ile des Chênes R0A 0T0	sectreas@mb.sympatico.ca	204-878-4492	204-878-2036	204-878-3644
Mrs. Julie Hughes, Dir., Box 11, Group 4, RR 1, Anola R0E 0A0 (Beausejour)	j_hughes@mb.sympatico.ca	204-866-3217	204-268-2731	204-866-3217
Ms. Lynda A. Kolly, Dir., 2561 Knowles Ave, Winnipeg R2G 2K7 (East Selkirk)	lyndako@shaw.ca	204-482-1237	204-482-1237	204-224-2931
Mr. James G. Roszell, Dir., PO Box 1469, Russell R0J 1W0	jroszell@mts.net	204-773-3420	204-773-3283	204-773-3998

Saskatchewan

Mr. Darwin H. Hoimyr, Pres., PO Box 673, Carlyle S0C 0R0	darwin@cpaask.org	306-453-2352	306-453-2301	306-453-6258
Mrs. Pat L. Killian, Vice-Pres., Box 250, Cupar S0G 0Y0	pat@cpaask.org	306-723-4777	306-723-4222	306-723-4927
Mr. Glen A. Smith, Sec., PO Box 292, Saltcoats S0A 3R0	glen@cpaask.org	306-744-2270	306-744-8100	306-744-2341
Mrs. Sue A. Verhelst, Dir., PO Box 828, Radville S0C 2G0	sue@cpaask.org	306-869-2527	306-869-2433	306-869-2294
Mrs. Trudy S. Labarowski, Dir., PO Box 183, Pennant Station S0N 1X0	trudy@cpaask.org	306-626-3223	306-626-3235	306-626-3224
Mrs. Gail M. Gross, Dir., Box 59, Kincaid S0H 2J0 (Mankota)		306-264-3246	306-478-2244	306-264-3612

Alberta, Northwest Territories and Nunavut / Alberta, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut

Mrs. Denise A. Pharis, Pres., PO Box 439, Thorsby T0C 2P0	dpharis@airsurfer.ca	780-789-2606	780-789-3600	780-789-3132
Mrs. Lana R. Slowsky, Vice-Pres., PO Box 625, Bashaw T0B 0H0		780-372-2441	780-372-3033	780-372-2441
Mrs. Linda J. Skiba, Sec., PO Box 365, Willingdon T0B 4R0	ljskiba@msn.com	780-367-2989	780-367-2548	780-367-2988
Mr. Jim W. Bishoff, Dir., 421 St. Andrews Cres, Stony Plain T7Z 1K5 (Onoway)		780-963-7346	780-967-2454	780-963-7346
Mr. Daniel L. Maheux, Dir., 1B-737 Mallard Alley, Canmore T1W 2A8	dmaheux@telus.net	403-678-4075	403-678-4377	403-678-4564
Mrs. Lynn C. Barrie, Dir., 348 Highland Circle, Strathmore T1P 1V5		403-901-2018	403-934-3575	403-934-9834

British Columbia and Yukon / Colombie-Britannique et Yukon

Mrs. Sonja J. Lemay, Pres., 3437 Lockhart Crescent, Armstrong V0E 1B8	sonjacpaa@telus.net	250-546-0085	250-546-8274	250-546-8534
Mrs. Sherry M. Blancher, Vice-Pres., Box 213, Balfour V0G 1C0	jakecpaa@shaw.ca	250-229-5495	250-229-4612	250-229-4612
Mrs. JoAnn R. Cormies, Sec., Box 191, Lytton V0K 1Z0	joanncpaa@telus.net	250-455-0282	250-455-2233	250-455-2248
Mrs. Barbara J. Lincoln, Dir., 7519 Sechelt Inlet Road, Sechelt V0N 3A4	pauillincoln@dccnet.com	604-885-6006	604-885-2411	604-885-6006
Mrs. Susan Argotoff, Dir., RR1 S-2-C-16, Crescent Valley V0G 1H0	bsarg@netidea.com	250-359-7544	250-359-7788	250-359-7523
Mrs. Marian Percy, Dir., 152 Sarsons Road, Vernon V1B 2M5 (Lumby)	mtpercy21@shaw.ca	250-260-1080	250-547-9051	250-260-1080



Message de la Présidente



par Leslie Schous

Nous venons tout juste d'accueillir la nouvelle année et déjà les officiers exécutifs nationaux se préparent à la tenue des divers congrès du printemps, où ils auront la chance de discuter avec les membres de nos enjeux et de nos préoccupations. Comme le veut la tradition, les officiers exécutifs nationaux assisteront au congrès de « leur » section et ils participeront aussi à un ou deux autres congrès à titre de représentant national. Nous espérons que vous aussi, vous profiterez de l'occasion pour assister à votre congrès de section et que vous viendrez partager vos idées avec nous.

N'oubliez pas, notre convention collective actuelle arrive à échéance à la fin de 2005. Par conséquent, si vous avez des demandes, nous aimerions que vous les fassiez parvenir au comité de négociation aussitôt que possible, de sorte à ce que le comité ait le temps d'étudier ces demandes avant le début des négociations.

Notre santé financière prend du mieux au niveau national. Nous devons maintenir des fonds considérables dans notre compte-chèques afin de payer toutes les dépenses associées au congrès triennal national, mais nous sommes très heureux de ne pas avoir eu à puiser à même nos réserves pour absorber cette dépense majeure.

Des consultations avec la Société canadienne des postes se poursuivent sur une base régulière, mais nous avons toujours besoin que vous nous fassiez part de ce qui se passe dans vos bureaux. Nous faisons de notre mieux pour nous assurer que la Société canadienne des postes respecte les exigences du Code canadien du travail en matière de santé et sécurité et que des comités de section soient établis et qu'ils soient fonctionnels. Dans certaines régions du pays, les choses se passent bien, alors qu'ailleurs la Société semble ralentir le processus.

Le comité d'action politique s'active toujours intensément auprès des « politiciens » pour s'assurer que les bureaux de poste demeurent ouverts. Un rapport plus détaillé à cet effet suit dans ce magazine.

Par ailleurs, nous sommes heureux de confirmer qu'un protocole d'entente a été signé entre le STTP et l'ACMPA en ce qui a trait aux enjeux concernant les FFRS. L'ACMPA et le STTP établiront un comité pour examiner la question du travail dans les unités de négociation. Vous trouverez plus d'informations plus loin dans le magazine.

À nouveau, nous espérons vous voir lors de votre congrès. Au fur et à mesure que les journées allongent et que nos coeurs souhaitent voir l'hiver se transformer en printemps, nous regardons vers l'avenir et nous avons hâte aux promesses d'un jour nouveau...



Avis

Réunion générale annuelle nationale

Le 1^{er} octobre 2005

10 h

Residence Inn by Marriott
161 Laurier Ave West
Ottawa (Ontario)
Tél.: 613-231-2020 Télécopie: 231-2090

À cette réunion, les membres recevront un rapport des activités du bureau national de direction de l'Association tel que stipulé dans nos règlements.

Les membres qui désirent se joindre à nous, peuvent vérifier avec l'hôtel s'il y a de la disponibilité en téléphonant au numéro sans frais : 1-877-478-4838.

QUI COMPLÈTE LE RAPPORT DU SURVEILLANT ENQUÊTE SUR UN ACCIDENT (RSEA) ?



par Leslie Schous

Il semble y avoir beaucoup de confusion en ce qui a trait à la personne qui doit compléter le rapport d'enquête d'accident du superviseur (RSEA).

Par le biais du comité national mixte sur la santé et sécurité, la Société canadienne des postes et l'ACMPA se sont entendues pour que le gestionnaire de zone locale (GZL), le gérant des ventes au détail (GVD) ou leur représentant désigné complète ce document. **CE N'EST PAS LA RESPONSABILITÉ DU MAÎTRE DE POSTE.** Cette mesure a été confirmée de nouveau lors d'une rencontre du comité national mixte sur la santé et sécurité qui se tenait le 4 février dernier.

Il y a aussi confusion à l'effet qu'on demande aux maîtres de poste de signer le formulaire RSEA une fois complété par le GZL ou le GVD. Les maîtres de poste n'ont pas la responsabilité de signer ce document.

Ceci dit, les maîtres de poste auront peut-être à fournir de l'information aux gestionnaires afin de les aider à compléter leur enquête et à remplir le formulaire. Assurez-vous donc de conserver des dossiers précis à jour et tout document qui pourrait être pertinent si une situation survient dans votre bureau qui pourrait éventuellement devenir un cas de santé et sécurité au travail.

2005

Congrès annuel des sections

Voici la liste de l'endroit et des dates de chaque congrès de section prévu en 2005.
Pour de plus amples informations, consultez votre bulletin de section.

Terre-Neuve & Lab.

Hôtel Gander
100, autoroute Trans-Canada
Gander, NL A1V 1P5
14 et 15 mai 2005

Maritimes

Hôtel Holiday Inn Express & Suites
2515, ch. Mountain
Moncton, NB E1C 8R7
27, 28 et 29 mai 2005

Québec

Hôtel Plaza Valleyfield
40, av. du Centenaire
Valleyfield, QC J6S 3C6
20, 21 et 22 mai 2005

Ontario

Holiday Inn
20, ch. Fairview
Barrie, ON L4N 4P3
29, 30 avril et 1^{er} mai 2005

Manitoba

Hôtel Viscount Gort
1670, av. Portage
Winnipeg, MB
29, 30 avril et 1^{er} mai 2005

Saskatchewan

Hôtel Travelodge
4177, rue Albert
Regina, SK S4S 3R6
3, 4 et 5 juin 2005

Alberta, TNO & NU

Travel Lodge
5003 50^e rue
Whitecourt, AB T7S 1N3
11 juin 2005

CB & Yukon

Best Western Rainbow Country Inn
43971 Industrial Way
Chilliwack, BC V2R 3A4
15 et 16 mai 2005

Congrès annuel national

Residence Inn by Marriott
161, av. Laurier ouest
Ottawa ON K1P 5J2
Tél. 613-231-2020 Téléc. 1-877-478-4838
1^{er} octobre 2005

Résolutions et demandes

par Pat E. Fagan

Les résolutions sont des propositions pour modifier les règlements.

Vous prévoyez assister à votre prochain congrès de section? Le temps est donc venu pour vous de déterminer si vous aimeriez voir des changements apportés à nos règlements. Ces modifications doivent être présentées par le biais d'une résolution.

La façon la plus commune de présenter une résolution est lors de votre congrès de section où un changement proposé peut être présenté, débattu, puis faire l'objet d'un vote. Si les propositions sont adoptées, elles doivent être soumises au secrétaire-trésorier national. Ces résolutions sont ensuite remises au comité national sur les règlements qui s'assure que les changements proposés ne présentent aucun conflit avec les autres règlements de l'Association ou avec les lois. Le comité peut, s'il le désire, regrouper les modifications, dans la mesure où l'intention des résolutions n'est pas changée.

Un membre individuel peut soumettre une résolution visant à modifier les règlements. Les résolutions doivent aussi être reçues au bureau national au moins trente (30) jours avant l'ouverture du prochain congrès triennal national. Elles sont ensuite acheminées au comité des règlements. Ce dernier présente les résolutions au bureau national de direction qui en discute et prépare des recommandations à savoir s'il appuie ou non les changements proposés.

Finalement, les résolutions sont présentées lors du prochain congrès triennal national. Chaque résolution fait l'objet d'une proposition séparée. Elles sont toutes débattues, puis soumises au vote des délégués. Toute modification aux règlements requiert une majorité de deux tiers (2/3) des voix en faveur afin d'être adoptée, mais puisque nous sommes une entité incorporée, avant d'entrer en vigueur, tous les changements doivent aussi recevoir l'approbation du ministre responsable de la Direction générale des Corporations à Industrie Canada.

Les demandes sont des propositions de changement à la convention collective.

Notre convention collective arrive à échéance le 31 décembre 2005. Les préparations en vue de la prochaine ronde de négociations commenceront dès juin de cette année. Pour sa part, le début des négociations est prévu pour plus tard dans l'année. Cela signifie que tout changement souhaité à la convention collective doit être soumis au comité de négociation dès que possible.

Les demandes peuvent être soumises individuellement ou encore lors de votre congrès de section. Toutes les demandes reçues au bureau national sont transmises au comité de négociation pour fins de considération lors de cette ronde de négociations. Elles peuvent être soumises en tout temps, cependant, pour être considérées dans le cadre de la prochaine ronde de négociations, elles devront être reçues au bureau national d'ici le début de septembre de cette année.

HEURES DE REMPLACEMENT

par Pat E. Fagan

D'ici à ce que vous receviez ce magazine, ce sera le printemps et nos pensées se tourneront vers l'été et les vacances. Un enjeu qui se pointe toujours la tête durant la période estivale, en raison des vacances annuelles, c'est les heures de remplacement.

La Société canadienne des postes essayera sans aucun doute de réduire autant que possible les heures de remplacement, cependant, vous devez savoir qu'elle a l'obligation, en vertu de l'article 12 de la convention collective, de maintenir des niveaux de dotation suffisants. La dotation doit être faite selon les mérites du bureau, mais il doit y avoir assez d'employés pour que le travail soit effectué efficacement et de façon sécuritaire.

La clause 12.09 de la convention collective stipule que :

La Société convient de combler d'un nombre suffisant d'employés les postes laissés vacants en raison de maladie, de congé spécial, de congé annuel et de congé sans solde, conformément aux dispositions de la clause 2.01 (h).

Vous avez le droit d'insister pour que la Société dote votre bureau de manière suffisante de sorte à répondre au volume de travail qui vous incombe. Si la Société fait défaut à son obligation, vous avez le droit de demander réparation. Dans tous les cas où la Société fait défaut à son obligation de doter le bureau adéquatement, vous devez communiquer immédiatement avec votre représentant syndical, ainsi qu'avec votre gestionnaire de zone locale pour lui demander quelle partie du travail doit être reportée ou mise de côté non-complétée.

Vous ne devriez pas avoir à travailler durant vos périodes de repos ou durant l'heure du lunch, et vous ne devriez en aucune circonstance apporter du travail à la maison car cela pourrait compromettre votre responsabilité visant à assurer la confidentialité et la sécurité du courrier, ainsi que la protection des transactions qui s'y rattachent.

On s'attend à ce que vous travailliez durant les heures pour lesquelles vous êtes rémunéré, mais c'est là que s'arrête votre obligation. Travailler des heures additionnelles sans être payé peut mettre en péril votre sécurité, votre santé et votre emploi.

Mise à jour : ACMPA – STTP – FFRS – SCP

par Leslie A. Schous

L'ACMPA est heureuse d'informer ses membres qu'un protocole d'entente a été signé entre notre Association et le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP) en ce qui a trait aux enjeux concernant les FFRS et leur unité de négociation respective.

Le protocole d'entente reconnaît, d'une part, que les facteurs et factrices ruraux et suburbains (FFRS) font partie d'une unité de négociation séparée et démontre, d'autre part, les limites maintenues entre l'ACMPA et le STTP.

Plus particulièrement, les points n° 2 et n° 3 viennent alléger les inquiétudes soulevées dans les régions à l'effet que le STTP se prépare à marauder l'ACMPA.

Suite à cette entente, un comité sera créé pour adresser la question du travail dans les unités de négociation et le seuil qui existe entre les tâches de l'ACMPA et celles des FFRS. Comme nous le mentionnions dans nos communications précédentes, la position de l'ACMPA demeure que le travail qui était fait dans notre unité de négociation n'a pas changé au moment où les FFRS sont devenus des employés. Nous sommes confiants que les membres du comité conjoint sauront travailler ensemble afin de trouver des solutions aux enjeux non-résolus et s'assureront que le travail soit fait par l'unité de négociation appropriée.

Nous avons aussi discuté d'un autre protocole d'entente regroupant l'ACMPA, le STTP et la SCP, mais ce dernier n'est pas finalisé.

PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE L'ASSOCIATION CANADIENNE DES MAÎTRES DE POSTE ET ADJOINTS (ACMPA) ET SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DES POSTES

(Contacté G. Floresco le 7 février pour lui demander une copie électronique... lui ai laissé un message).

PROTOCOLE D'ENTENTE
ENTRE
L'Association canadienne des maîtres de poste et adjoints (ACMPA)
ET
Le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP)

ATTENDU QUE le STTP et l'ACMPA ont déposé des plaintes aux termes de l'article IV des statuts du Congrès du travail du Canada (« CTC ») en ce qui concerne la représentation des factrices et facteurs ruraux et suburbains (« FFRS »);

ATTENDU QU'un protocole d'entente et une convention collective ont été conclus par le STTP et la Société canadienne des postes (« SCP ») au nom des FFRS après le dépôt des plaintes susmentionnées;

ATTENDU QUE dans ce protocole d'entente le STTP et la SCP reconnaissent qu'il est approprié aux fins de la négociation collective d'avoir une unité de négociation composée uniquement de FFRS;

ATTENDU QUE dans ce protocole d'entente le STTP et la SCP reconnaissent également qu'il ne serait pas approprié aux fins de la négociation collective d'inclure au sein de la même unité de négociation des FFRS et d'autres employés et employées de Postes Canada;

ATTENDU QU'il est de l'intérêt du STTP et de l'ACMPA de régler leurs différends;

ATTENDU QUE l'ACMPA n'entend pas donner suite aux griefs déposés auprès de Postes Canada ni à la plainte de pratique déloyale de travail déposée auprès du Conseil canadien des relations industrielles (« CCRI ») en ce qui concerne les FFRS;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les parties conviennent des points suivants :

1. Le STTP et l'ACMPA reconnaissent qu'une unité de négociation composée uniquement de FFRS est appropriée aux fins de la négociation collective et qu'il ne serait pas approprié d'incorporer les FFRS à une unité de négociation comprenant d'autres employés et employées de Postes Canada;
2. Le STTP et l'ACMPA reconnaissent également que l'unité de négociation pour laquelle l'ACMPA détient actuellement les droits de négociation collective est appropriée et que les membres de l'ACMPA ne doivent pas être inclus au sein d'une unité de négociation comportant d'autres employés et employées de Postes Canada;
3. Les parties conviennent de respecter les dispositions de l'article IV des statuts du CTC quant à toute ingérence dans leurs droits respectifs en matière de négociation collective;
4. Les parties conviennent aussi de retirer les plaintes déposées aux termes de l'article IV des statuts du CTC et dont a été saisi le juge Alan B. Gold;
5. Les parties conviennent également d'établir un comité mixte dans le but de travailler conjointement à des questions d'intérêt commun, développer une meilleure relation et bâtir pour l'avenir. Le comité sera également saisi de tout conflit de frontières syndicales entre les unités de négociation de l'ACMPA et des FFRS et tentera de les régler à titre de conflits entre le STTP et l'ACMPA.

Original signé et daté comme suit :

Date : Le 21 janvier 2005

signé par : George Floresco

Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes

Date : Le 21 janvier 2005

signé par : Deborah Bourque

Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes

Date : Le 24 janvier 2005

signé par : Pat Fagan

Association canadienne des maîtres de poste et adjoints

Date : Le 24 janvier 2005

signé par : Leslie Schous

Association canadienne des maîtres de poste et adjoints

MISE À JOUR DU COMITÉ D'ACTION POLITIQUE

par Shirley L. Dressler

La Société canadienne des postes continue de mettre des bureaux de poste sous étude d'un bout à l'autre du pays. Le comité national d'action politique a récemment créé une trousse qui sera bientôt disponible pour les officiers de section afin de les aider à traiter des cas de fermetures potentielles. La trousse contient du matériel divers que ce soit des informations historiques jusqu'à des exemples pour formuler correctement des pétitions légales.

Il semblerait que la Société canadienne des postes considère nos bureaux de poste ruraux comme étant un fardeau, croyant que ces bureaux soient non-viables. Ainsi, les bureaux qui font l'objet d'une étude sont souvent fermés avec un avis très court. Il est donc crucial pour nous de continuer à lutter contre la fermeture des bureaux. Nous croyons que la Société doit rester engagée à poursuivre son mandat visant à offrir des services postaux universels à tous les Canadiens.

Nos comités d'action politique dans les diverses sections ont remporté de beaux succès avec leur campagne. L'appui des communautés a été remarquable dans plusieurs endroits afin de conserver nos bureaux de poste. Elles ont mis en branle des activités telles la tenue de réunions de leur conseil municipal, l'envoi de cartes postales ou la signature de pétitions. Leurs voix sont entendues. La couverture médiatique obtenue par les sections a inclu non seulement les journaux, mais aussi des entrevues à la radio et à la télévision avec nos officiers de section. Des pressions politiques ont commencé par des questions soulevées en Chambre par les députés à l'endroit du ministre responsable de la Société canadienne des postes, l'honorable John McCallum.

Nous avons toujours besoin de votre aide et de votre appui. Veuillez donc communiquer avec votre représentant syndical local si vous savez qu'un poste deviendra vacant sous peu dans un bureau. Nous encourageons tous nos membres à communiquer avec leur député pour exprimer leur appui face au maintien des bureaux de poste ruraux. Si vous désirez avoir plus d'informations concernant les campagnes lancées par votre section locale, communiquez avec eux. L'ACMPA demeure engagée dans sa lutte visant à maintenir les bureaux de poste ruraux ouverts et les services postaux disponibles dans toutes les communautés rurales.



Commission des accidents du travail

by Pierre Charbonneau

Devoir de représentation

Le bureau national reconnaît l'obligation de fournir une représentation juste et équitable pour tous les employé(e)s représenté(e)s par l'Association.

C'est pourquoi nous vous communiquons les procédures mises en place incluant une brève description de l'article 37 du Code canadien du travail et de l'avis juridique sur le sujet.

Article 37 du Code canadien du travail

Un représentant syndical ne peut agir de manière arbitraire, discriminatoire ou de mauvaise foi dans la représentation des employé(e)s de l'unité de négociation dans l'exercice des droits qui leurs sont reconnus par la convention collective.

Avis juridique

L'Association n'a aucune obligation de représenter ses membres dans les causes devant la Commission des accidents du travail. Nous avons pris la décision de fournir une représentation aux membres. Le syndicat peut prendre une décision afin qu'un résultat ne puisse être contesté plus loin. Dans le même sens, le syndicat peut constater qu'un règlement est le meilleur résultat que l'employé(e) puisse obtenir. Si l'employé(e) veut se rendre plus loin dans la contestation, le syndicat peut dire à l'employé(e) que ce sera à ses propres frais et non à ceux de l'Association.

Procédures

Nous vous informerons par écrit que l'Association a fait de son mieux pour obtenir un résultat qui de notre avis est le meilleur possible dans les circonstances. Vous aurez la possibilité de communiquer des faits ou des arguments additionnels que nous devrions considérer. On vous offrira le droit de poursuivre la cause sans l'aide de la section ou d'accepter la proposition. Si vous refusez la proposition, le syndicat peut aviser la Commission des accidents du travail ou le tribunal d'appel approprié que l'employé(e) n'est plus représenté(e) par son syndicat.



Commander vos états financiers 2004 de l'ACMPA

Dans le but de réduire les dépenses excessives d'impression et d'affranchissement, nous vous offrons l'option de recevoir les états financiers vérifiés les plus récents. Les rapports seront disponibles au début du mois d'avril. Pour recevoir une copie des états financiers vérifiés de 2004, veuillez compléter le coupon ci-dessous et le retourner à :

ACMPA, 281, rue Queen Mary, Ottawa ON K1K 1X1

(SVP ÉCRIRE EN LETTRES MOULÉES)

Nom

Adresse

Ville – Province – Code postal

PROGRAMME D'ASSISTANCE AUX MEMBRES DOSSIERS D'ASSURANCE-INVALIDITÉ

par Pierre Charbonneau

Lorsque Sun Life approuve une demande de prestations d'invalidité, les paiements débuteront :

- ◆ Après la période d'attente de treize (13) semaines;
ou
- ◆ Date à laquelle la réserve de congés de maladie est complètement épuisée;
ou
- ◆ Date de fin du congé d'accident du travail;

selon la dernière de ces éventualités. La période d'attente de 13 semaines est habituellement une période continue d'invalidité totale.

Voici les étapes qui, à notre avis, devraient être suivies lorsqu'un membre a besoin d'assistance concernant son dossier de prestations d'invalidité :

- 1) Le membre doit s'assurer de bien remplir la demande de prestations d'invalidité et de fournir les certificats médicaux nécessaires.
- 2) Le membre doit transmettre le formulaire d'autorisation de représentation syndicale et de transmission de renseignements médicaux (copie du formulaire ci-joint). Ce formulaire permet à un représentant syndical d'avoir accès à l'information contenue dans le dossier d'invalidité du membre.
- 3) Le membre doit fournir tous les documents requis par la compagnie Sun Life.
- 4) Le membre doit respecter les délais d'appel de la décision de la Sun Life. (Contacter un représentant syndical)
- 5) Si la décision finale de la compagnie Sun Life est négative, il est recommandé que le représentant syndical communique avec le représentant de l'administration des avantages sociaux de sa région. Postes Canada nous a indiqué qu'à cette étape tous les efforts devraient être faits afin de régler le dossier. **La position de bureau national est de ne pas encourir de dépenses relatives à une expertise médicale.**
- 6) Si après ces démarches, la compagnie Sun Life refuse toujours les prestations d'invalidité, le dossier pourra être acheminé au bureau national afin d'être discuté avec l'administration nationale des avantages sociaux.

Après toutes ces démarches, si la compagnie Sun Life maintient sa décision, il sera de l'entière responsabilité du membre de poursuivre ou non des démarches afin d'obtenir des prestations d'assurance-invalidité.

**Autorisation de représentation syndicale et de transmission de renseignements médicaux
(uniquement pour les demandes d'assurance-invalidité) pour l'ACMPA**

**Section à remplir par l'employé et à envoyer au bureau des Relations avec les employé(e)s
avec la demande de prestations d'assurance-invalidité dûment remplie**

___ Je reconnais qu'en vertu de l'entente entre la Société canadienne des postes et l'Association canadienne des maîtres de poste et adjoints (ACMPA), je peux demander à un représentant syndical de me représenter.

J'autorise donc un représentant syndical à me représenter au cours du processus d'appel de l'assurance invalidité. J'autorise la compagnie d'assurance Sun Life de Canada (« Sun Life » ou la société d'assurance) à remettre à mon représentant syndical de l'ACMPA, tous les renseignements, y compris ceux de nature médicale, qui se trouvent dans le dossier à mon sujet que possède Sun Life du Canada.

Je conviens que toute photocopie ou copie transmise par voie électronique de la présente autorisation a la même valeur que l'original et que cette autorisation restera en vigueur pendant toute la période de ma demande.

Nom de l'employé

Signature de l'employé

Numéro d'identification de l'employé

Date

Endroit de travail

Ville

In Memoriam

Du 1^{er} novembre 2004 au 31 janvier 2005



Mme Simone Lavoie
Panet, Qué

Mme Judy Sneddon
Langham, Sask.

André Laflamme
St-Damien-de-Buckland, Qué.

Nos plus sincères condoléances à leurs parents et amis.

par Leslie A. Schous

L'ACMPA a le regret de vous informer du décès de **George Verbeke**, ancien président de la Section de la Saskatchewan, survenu le samedi 22 janvier 2005. George laisse dans le deuil sa merveilleuse épouse, Terri, ainsi que leur fille Pat.

George a servi comme directeur de section de 1959 à 1973, puis comme vice-président de 1973 à 1983, pour finalement devenir président de la Section de la Saskatchewan; poste qu'il a occupé de 1983 à 1987. Bien que George ait été à la retraite de la Société canadienne des postes, lui-même et sa charmante épouse participaient souvent aux congrès de section.

Le dévouement de George et son amour de l'ACMPA le suivaient où qu'il aille. En 2002, j'ai eu le privilège de présenter à George une plaque commémorative marquant le 100e anniversaire de l'Association. Nous évoquons souvent des souvenirs quant aux collègues de l'ACMPA et aux événements qui sont survenus au fil des ans. Je suis fier d'avoir eu l'appui et l'encouragement de ce grand ambassadeur de notre Association. L'ACMPA a été particulièrement privilégiée au cours des ans d'avoir des officiers comme George qui ont servi en notre nom.

George nous manquera terriblement, que ce soit par son fantastique sens de l'humour, son amour de la vie ou sa passion pour l'ACMPA. Je suis sûre que vous vous joindrez à moi pour offrir nos plus sincères sympathies à la famille Verbeke.

par Denice Pharis, Prés. de la Section de l'Alberta, TNO et du NU

C'est avec regret que nous vous annonçons le décès de **Albert Bateman**, de Lethbridge (Alberta) survenu le dimanche 20 février 2005.

Albert a commencé à participer aux congrès de section en 1960, où incidemment, il rencontra Audrey, une collègue de l'ACMPA qu'il épousa éventuellement. Albert s'est fait de nombreux amis de longue date au fil des ans et nous ne l'oublierons jamais.

Il a siégé au sein du bureau de direction de la Section de l'Alberta, TNO et Nunavut de l'ACMPA comme directeur (1964-1968, 1974-75, 1979-1981); vice-président (1968-1969, 1981-1989) et président (1969-1974).

Au nom de l'ACMPA, nous remercions Audrey et sa famille pour avoir appuyé Albert dans son parcours au sein l'Association. Comme président de section, je sais ce que sa famille a eu à sacrifier et nous remercions Albert pour ses nombreuses années de dévouement à sa famille de l'ACMPA.

